

L'an deux mille dix-sept, le Sept Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation : 28 Mars 2017

Présents : M. Roland FILZ, MME. Denise GUION, M. Renaud PEYRARD, MME. Christiane BARTHÉLEMY, M. Rodolphe BALZ, M. Philippe BOURGUE

Absents excusés : M. Géraud FABRA (pouvoir à Mme Denise GUION)

Est nommée secrétaire de séance : M. Renaud PEYRARD

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2016 du Budget principal

Le conseil Municipal après s'être fait présenter par Monsieur Renaud PEYRARD les comptes Administratif M14 de l'exercice 2016 par et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats

Considérant que la gestion est régulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion.

Affectation des résultats Budget principal

Après avoir adopté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 595.87 € et un déficit d'investissement de 1572.76 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement : excédent reporté 118 595.87 €

Affectation à la section d'investissement : Déficit reporté 1572.76 €

Budget Primitif principal 2017

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général 2017 en l'arrêtant comme suit :

Section de fonctionnement à 190 839.87 € / Section d'investissement à 63 640.76 €.

Vote des taux d'imposition

Le Maire propose de reconduire le montant des taux d'imposition de 2016 pour 2017.

- Taxe d'habitation : 10,42% pour un produit attendu de 10 160 €
- Foncier bâti : 9,55% pour un produit attendu de 7 564 €
- Foncier non bâti : 49.92 % pour un produit attendu de 1 298 €

La proposition est validée à l'unanimité.

Subventions attribuées à différentes associations

Le maire présente les demandes de subventions reçues. Après examen des documents, les conseillers décident d'inscrire au budget une subvention de :

- Amicales des Sapeurs-Pompiers : 75 €
- Associations Lysandra : 200 €
- ADMR : 200 €
- Association des paralysés de France : 50 €
- Association la Marée Fougue : 200 €
- Club Inter Génération : 100 €
- Epicerie de Beaufort : 300 €
- Les Restos du Cœur : 200 €
- 1.2.3 Soleil : 75 €
- Vidéo Val de Drôme : 100 €

Comme les années précédentes, la commune décide d'aider la bibliothèque de Beaufort sur Gervanne en achetant des livres pour un montant de 50 €

Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2016 du Budget eau

Le conseil Municipal après s'être fait présenter par Monsieur Renaud PEYRARD les comptes Administratif M14 de l'exercice 2016 par et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats

Considérant que la gestion est régulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion.

Affectation des résultats Budget eau

Après avoir adopté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dont les résultats,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement 9 552.82 € et un Excédent d'investissement de 74 125.50 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement : Déficit reporté 9 552.82 €

Affectation à la section d'investissement : Excédent reporté 74 125.50 €

Budget Primitif Eau 2017

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général 2017 en l'arrêtant comme suit :

Section de fonctionnement à 38 456 € / Section d'investissement à 88 428.50 €.

Indemnité des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 20140418/1 et 20140418/2 du 14/04/2014 relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints, faisant référence à l'indice brut 1015. Il informe que cet indice est réactualisé depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'indice 1022 et 1027 à partir du 1^{er} janvier 2018

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 17 % de l'indice.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 6.6 % de l'indice

Le conseil municipal valide à l'unanimité la ré-actualisation .

Attribution d'une indemnité de conseil à la Comptable

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un arrêté interministériel paru au Journal Officiel du 16/12/1983 pris en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 a institué une indemnité annuelle de conseil en faveur des comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Il informe également au Conseil que Madame DENNETIERE a quitté la Trésorerie de CREST au 01 Juillet 2016 celle-ci est remplacée par Madame MAZEYRAT Véronique.

L'attribution de l'indemnité de conseil est validée à 2 voix pour et 5 Abstentions.

Groupement de commande pour les travaux de voirie 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2017 entre les communes de Beaufort sur Gervanne, Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne, Suze, Cobonne, Eygluy Escoulin et Plan de Baix.

Le conseil municipal valide à l'unanimité sa participation au groupement de commandes.

Télétransmission des actes en Préfecture (Arrêtés et délibérations)

La Communauté de Communes du Val de Drôme lance un groupement de commandes pour un logiciel de télétransmission des arrêtés et délibérations. La société ADULLACT PROJET a fait la proposition la moins disant à partager entre les communes intéressées par cette offre, soit :

- 93,50 EUR la première année comprenant l'installation, la maintenance et le support téléphonique,
- 58,50 EUR par an pour la maintenance et le support téléphonique,

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Concession Cimetière

Le maire rappelle que Monsieur TERRAIL Marcel a acheté une concession au cimetière d'Eygluy le 5 septembre 2000 moyennant la somme de mil deux cent francs (1200 F).

Monsieur TERRAIL Marcel cède la concession à la Mairie pour l'achat d'une case au columbarium le 13 Septembre 2017 moyennant la somme de deux cent euros (200 €)

Le conseil décide à l'unanimité d'effectuer le remboursement de la somme de 182.94 € à Monsieur TERRAIL Marcel.

Cabinet médical de Beaufort sur Gervanne

Le Maire propose au conseil municipal de conclure une convention avec les Communes de Beaufort sur Gervanne , Gigors et Lozeron, Montclar sur Gervanne, Omblèze, Plan de Baix et Suze afin de venir en aide au jeune médecin nouvellement installé sur la commune et répartir le montant du loyer mensuel de 324€ lié à la location du cabinet médical communal.

Cette convention est fixée pour la première année d'exercice du médecin à compter du 1^{er} janvier 2017. La participation de la commune serait de 159€.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses :

Commission voirie : Le montant de subvention départementale est de 12 922 €. Des devis seront demandés pour la reprise des dégradations de voiries (nids de poule, traverses endommagées...) et le revêtement de parties du chemin des chambres et du chemin des villards.

Commission embellissement place Eygluy : une commission de réflexion aux possibilités d'embellissement de la place est à créer afin de discuter des différentes propositions faites par les villageois.

Commission animation : le montant de la caution de la salle des fêtes est à fixer. L'actuel coût de location est de 40€/jour.

Planning Elections : 23 Avril 2017 et 07 Mai 2017

Projet commune nouvelle : il faut réfléchir à l'organisation d'un regroupement « Gervanne- Sye » avant qu'il soit imposé en 2020.

Problématique des chats errants: il faut voir avec le garde-chasse quelles solutions peuvent être trouvées.

Rappel des activités menées par la CCVD : Rodolphe BALZ propose de faire un résumé de ces activités qui sera consigné dans le prochain compte rendu.

Fin de séance à 22h35.

La prochaine séance est fixée au 23 juin 2017 à 19h.

Le Maire, Roland Filz